

COURTAGE

Opportunité ou danger ?

Une fédération du **courtage** en travaux (FFCT) a été créée pour porter ce nouveau métier. Les installateurs vont-ils y trouver leur compte ?

« Dans les grandes agglomérations, peut-être ? Parce que l'offre est plus morcelée qu'à la campagne... » ; « Pour des installateurs qui débutent dans leur affaire, ceux qui n'ont pas encore constitué leur carnet d'adresses... » ; « Le client a besoin d'un interlocuteur unique, alors si aucun artisan ne peut assumer un rôle de coordinateur sur le chantier... » : Voilà quelques-unes des réflexions de professionnels du

bâtiment au sujet du courtage en travaux. De son côté, Nicolas Daumont, président de la nouvelle Fédération française du courtage en travaux (FFCT) et PDG de la société fondatrice du réseau Illico-travaux, assure qu'il s'agit de tirer de l'embarras des clients souvent « très désorientés ». La FFCT se propose ainsi de faire gagner en sérieux la jeune profession, ce qui passe, selon Nicolas Daumont, par la qualification et la

fiabilité. D'où la création en 2007 d'une fédération forte de 200 adhérents fin 2008 sur les 500 entreprises que compterait le secteur. Ciblée sur les interventions ne dépassant pas les 50 000 euros, « et plus fréquemment pour des chantiers entre 10 000 et 15 000 euros », précise le président de la FFCT, et pour lesquelles deux ou trois corps d'état sont amenés à travailler, le courtage en travaux veut acquérir ses lettres de noblesse. Sans marcher sur les plates-bandes des maîtres d'œuvre, ni des architectes, ni des installateurs... **HB**